

Association « apprivoiser son corps »

Siège Social : Mairie de Chécy – 11 Place du Cloître – 45430 CHECY

Tél. 06 86 14 98 81

Site Internet : www.apprivoisersoncorps.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION saison 2017/2018 Section Cacienne

NOM

PRENOM

ADRESSE

N° DE TELEPHONE

ADRESSE E.MAIL (lisible) OU 1 ENVELOPPE TIMBREE à vos noms et adresse

COURS CHOISI(S) (jour et heure)

COTISATIONS ANNUELLES

160 POUR 1 COURS PAR SEMAINE

115 EUROS POUR 1 SEANCE SUPPLEMENTAIRE ET TARIF COUPLE

MODE DE REGLEMENT (entourer votre choix)

PAR CHEQUE ou CHEQUES VACANCES

En 1 fois En 2 fois En 3 fois (facilités de paiement – à joindre dès
l'inscription)

Facture OUI NON

PIECES NECESSAIRES A TOUTE INSCRIPTION

1 Photo d'identité (si vous n'en avez pas fourni l'année précédente)

Signature obligatoire du règlement au verso. Merci

VOYEZ VOUS UN INCONVENIENT A APPARAITRE DANS L'ESPACE ADHERENT DU SITE PROTEGE PAR UN MOT DE PASSE ?

OUI NON

VOYEZ-VOUS UN INCONVENIENT À APPARAITRE SUR DES PHOTOS DE L'ASSOCIATION DANS L'ESPACE ADHERENT DU SITE PROTEGE PAR UN MOT DE PASSE ?

OUI NON

REGLEMENT INTERIEUR de l'association **« APPRIVOISER SON CORPS »**

La signature du bulletin d'inscription à l'association « Apprivoiser Son Corps » permet à tout adhérent de suivre les cours de Stretching Postural® ou/et les cours de gymnastique Pilates ou cours « d'abdominaux autrement » ou « Prise de conscience du corps par le mouvement » aux jours et horaires définis par le planning de Septembre. L'adhérent à la possibilité de se reporter sur un cours de même nature mais à un autre horaire s'il est dans l'impossibilité de déterminer un jour précis à la condition d'en aviser le professeur auparavant.

La cotisation annuelle est due au jour de l'inscription Le paiement pourra être fractionné à la demande de l'adhérent en deux ou trois règlements encaissés respectivement fin septembre 2017, à la fin du mois de janvier 2018 et à la fin du mois de mars 2018.

Les cotisations versées ne feront l'objet d'aucun remboursement excepté sur présentation d'un certificat médical précisant la contre indication à la pratique du Stretching Postural® ou de la gymnastique Pilates ou des « abdos autrement » ou du PCCM (prise de conscience du corps par le mouvement)

En ce cas, le remboursement (si l'adhérent ne peut reprendre l'activité pour laquelle il est inscrit) ou le report (sur l'année suivante) si l'adhérent reprend après un arrêt pour raison médicale ne sera effectué qu'à compter du premier jour du mois suivant la réception du certificat médical.

Les cours débutent le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 et se terminent le 30 juin 2018. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires exceptés pour les vacances de printemps en remplacement des 15 jours suivant ou Joëlle sera en formation Feldenkrais®

L'assurance étant obligatoire, l'adhérent se verra refuser l'accès aux cours si les cotisations ne sont pas réglées dans la semaine suivant l'inscription.

L'adhérent doit également posséder une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile.

Le certificat médical n'est pas demandé car les activités proposées ne font pas partie d'une fédération sportive et ne participe à aucune compétition.

En revanche en signant ce document vous attestez sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du Stretching Postural® ou Abdologie® ou Feldenkrais (pccm) ou gymnastique Pilates.

Il est de votre seule responsabilité de veiller à vos biens et aux biens d'autrui. Vous ne pourrez tenir l'association « Apprivoiser son corps » responsable en cas de perte, vol ou bris de vos biens

Fait à

Le

Signature (mention « lu et approuvé. Merci)